

**Règlement ministériel du 18 janvier 2023 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur le CR364 entre Vugelsmillen et Berdorf à l'occasion de travaux forestiers**

---

Le Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux d'abattage d'arbres, il y a lieu de réglementer la circulation sur le CR364 entre Vugelsmillen et Berdorf ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.** Pendant la phase d'exécution des travaux, l'accès à la voie publique citée ci-dessous est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux :

- le CR364 entre Vugelsmillen et Berdorf (CR364 PR7,50+600 - CR364 PR11,00+260).

Les conducteurs de véhicules et de machines investis d'une mission de gestion et de contrôle du chantier sont autorisés à y accéder.

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2a.

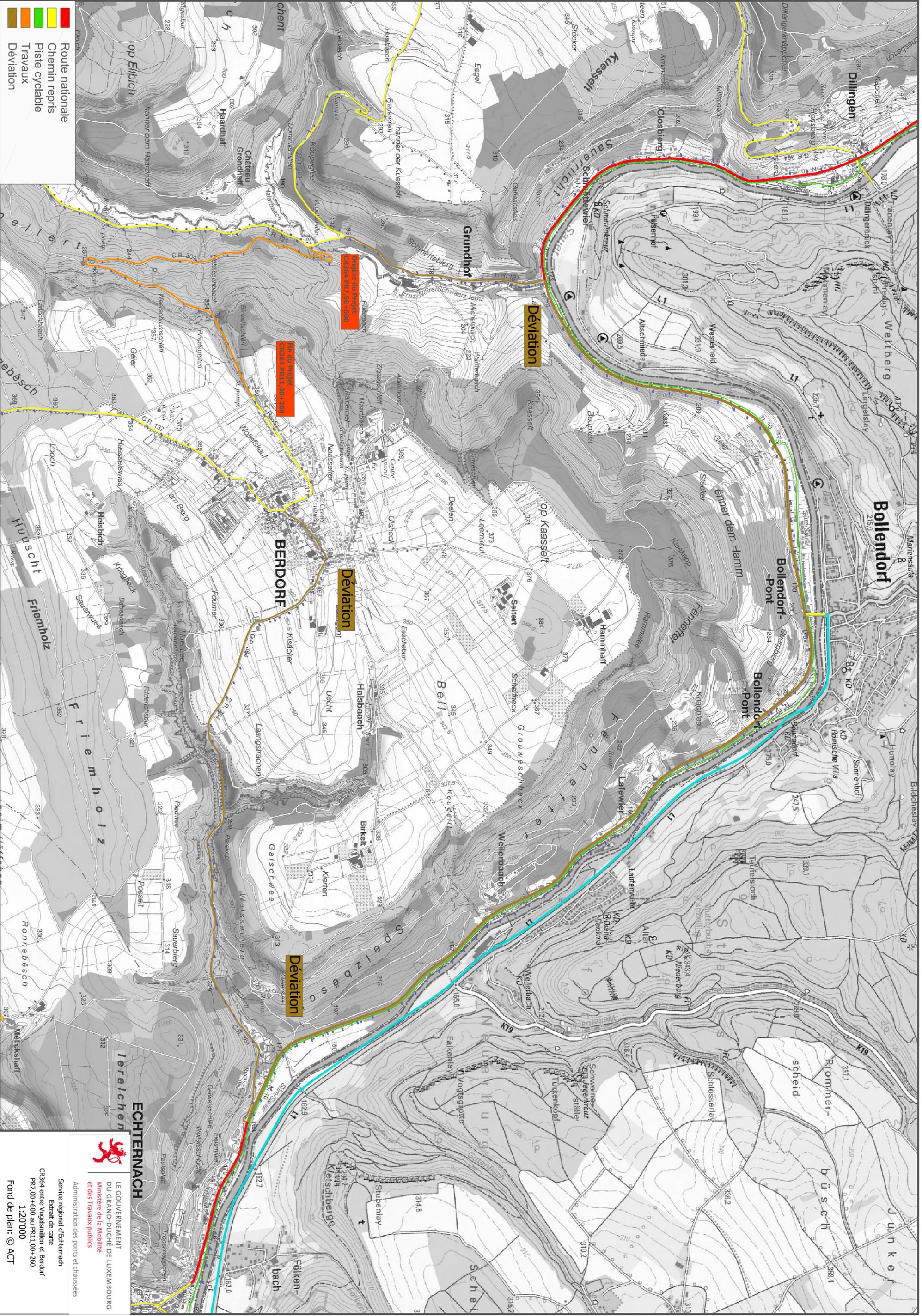
Une déviation est mise en place.

**Art. 2.** Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

**Art. 3.** Le présent règlement prend effet le 23 janvier 2023 et reste en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux.

**Luxembourg, le 18 janvier 2023**  
**Le Ministre de la Mobilité**  
**et des Travaux publics**

**(s.) François Bausch**



- Route nationale
- Chemin repris
- Piste cyclable
- Travaux
- Déviation

Origine du Projet  
CR364 PR7.00+600

Fin du Projet  
CR364 PR11.00+260

Déviation

Déviation

Déviation



**ECHTERNACH**

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées  
Service régional d'Echternach  
Extrait de carte  
CR364 entre Vogelsmillen et Berdorf  
PR7.00+600 au PR11.00+260  
1:20,000  
Fond de plan: © ACT